

A.A.P.Y LINGERIE

SARL

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 700.00 euros

Siège social : 14 RUE DU PRE DES AULNES - 77340 PONTAULT-COMBAULT

MELUN R.C.S 442 767 703

(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES EN DATE DU 26 FEVRIER 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq

Le 26 février, au siège social,

La Collectivité des Associés,

(ci-après « les associés ») Propriétaire de l'intégralité des parts sociales composant le capital de la société (ci-après « la Collectivité des Associés »)

Lequel/Laquelle envisage la transformation de ladite société en société par actions simplifiée,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du gérant sur la transformation de la SARL en SAS ;
- Les statuts à jour de la société ;
- La proposition de mission du Commissaire à la transformation.

A, conformément aux dispositions statutaires de la Société, pris des résolutions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire à la transformation.
- Pouvoirs

PREMIÈRE DECISION

Nomination d'un commissaire à la transformation

La Collectivité des Associés décide, conformément aux dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, de désigner :

Madame Odélia AMAR

Représentant de la société Win Expertise

Commissaire aux comptes

Adresse : 123 Rue de Longchamp – 75116 Paris

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Ile de France, auprès de CRCC de Paris.

En qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers et de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée par La Collectivité des Associés

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales,

Cette résolution est adoptée par La Collectivité des Associés

Fait à Pontault-Combault,

Le 26 février 2025

Madame Maria de Lurdes DE JESUS DA SILVA

Madame Maria Antonia LE PAPE,



Ce document est signé électroniquement
et certifié par la plateforme Contralia de
Docaposte

Le fichier constitue un original
électronique à valeur probatoire. Il est
déposé en coffre-fort électronique sous
la référence :

2c969eb695386155019589be4c7604e2



Signé par **Maria de Lurdes DE
JESUS DA SILVA** le 13/03/2025
17:47

Signé par **Maria Antonia LE
PAPE** le 13/03/2025 17:45